



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1994/1016  
31 août 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL CONCERNANT LES POUVOIRS DU  
REPRÉSENTANT SUPPLÉANT DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE  
ET D'IRLANDE DU NORD AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général souhaite faire savoir qu'il a reçu du Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 30 août 1994 indiquant que Mme Rachel Aron a été désignée représentante suppléante du Royaume-Uni au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, la lettre susmentionnée constitue des pouvoirs provisoires en bonne et due forme.

-----